



MÉTHODE O.S.S.C.A.R

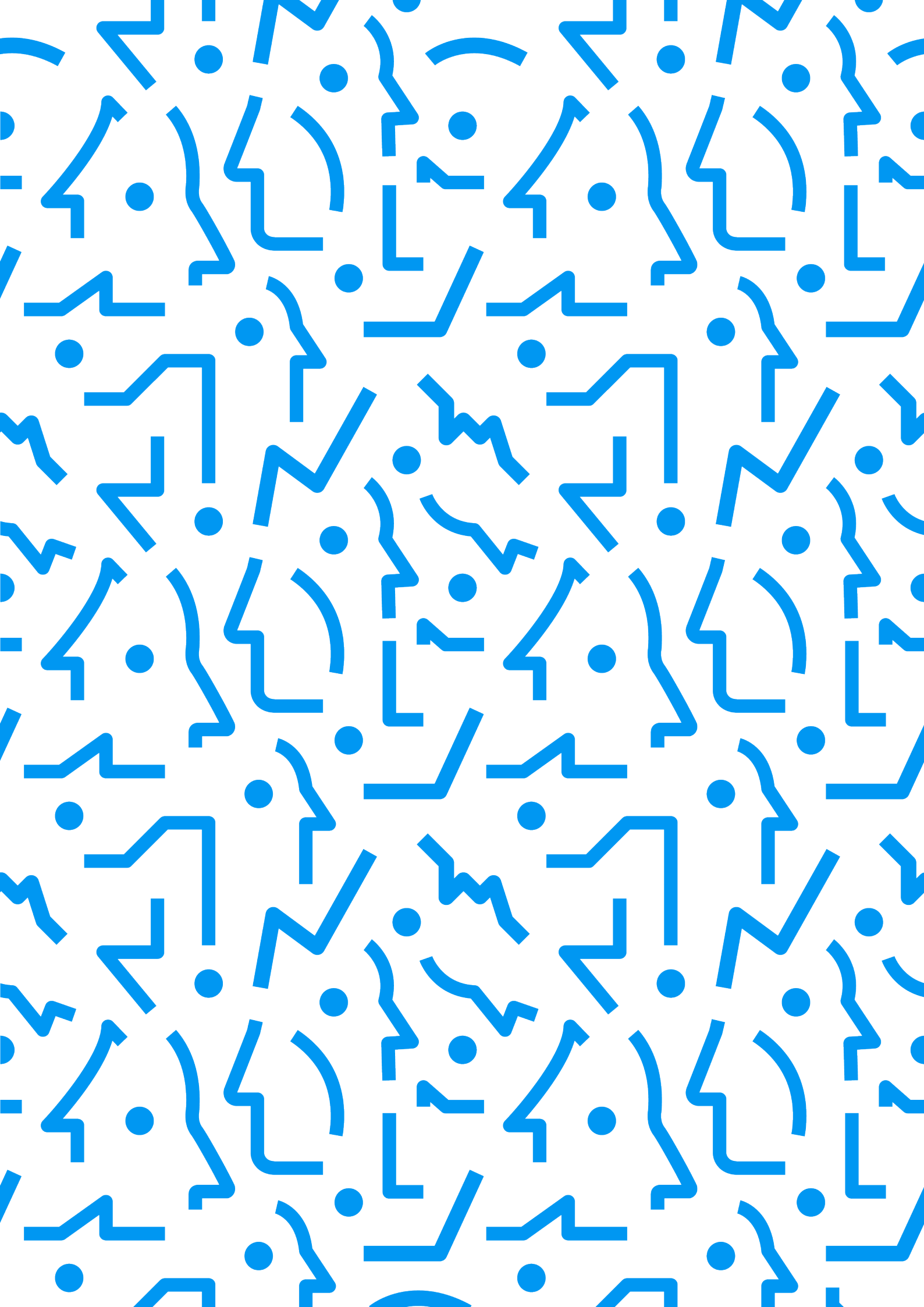
Organisation Santé Sécurité Autour Conduites À Risques

**Axes de prévention,
méthode d'accompagnement,
et outils.**

Tel : 07 81 39 02 75

Mail : contact@paratconseils.com

Web : www.paratconseils.com

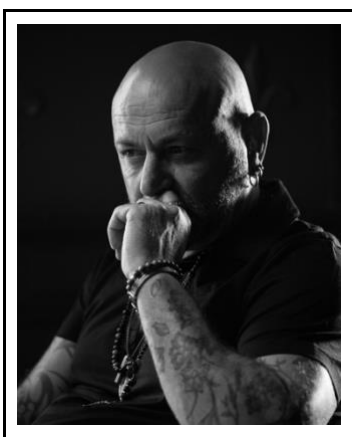


Démarche O.S.S.C.A.R

Organisation Santé Sécurité sur les Consommations A Risques

La démarche OSSCAR est une démarche de prévention des consommations à risques créée et continuellement améliorée depuis son déploiement en 2017.

Les Fondateurs



Lionel BARRA

Consultant
conférencier en
addictologie et gérant
de la société PARAT
Conseils



Mathias BERTRAND

Conseiller Prévention
Santé Sécurité chez
Veolia Eau pour la
région PACA-Corse

Contexte :

Pour citer Santé Publique France, “ 20 à 30% des accidents du travail chaque année en France seraient dus à une consommation excessive d’alcool, de tabac, de drogues ou de médicaments psychotropes.” On sait également que les substances illicites sont de plus en plus accessibles et qu’en apparaissent de nouvelles “fortement dosées” (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Rapport annuel, 14 juin 2022).

*C'est un sujet d'actualité devenant de plus en plus préoccupant pour les employeurs eu égard à leur obligation de moyen renforcée de sécurité imposée par le code du travail (Art. L4121-1 : "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.").
En complément de cet article, la décision du Conseil d'État du 5 décembre 2016 (N° 394178) permet aux employeurs de réaliser des tests salivaires et d'alcoolémie, sans avoir recours à la Médecine du Travail, afin de prévenir les risques indirects sur la santé physique et mentale des salariés, intérimaires et autres personnes liées par un contrat à l'entreprise.*

La démarche O.S.S.C.A.R :

Objectifs :

- Prévenir, accompagner et traiter les consommations à risques en entreprise
- Faire prendre conscience et responsabiliser chacun autour du sujet
- Briser les tabous et libérer la parole pour que chacun prenne conscience des risques pour sa santé et celle des autres
- Accompagner et maintenir dans l'emploi
- Trouver et mettre en place des solutions face aux difficultés rencontrées

Qui est concerné par la démarche ?

- Dirigeants
- Managers
- Collaborateurs
- Tous les acteurs de l'entreprise !

Déploiement de la démarche

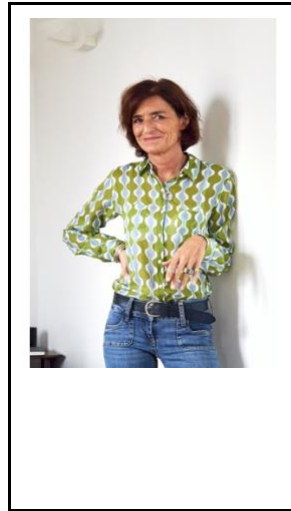
(1) Formation

Formation des salariés : ½ journée

Formation des fonctions encadrantes : 1 journée

Ces formations proposent une approche vulgarisée des connaissances liées aux consommations à risques : alcool, médicaments et stupéfiants. Elles sont également expérientielles puisque réalisées par des patients experts. Par le retour d'expérience et les connaissances apportées, les formations ont un impact fort sur les personnes formées. Ces formations permettent de sensibiliser tous les salariés et de lever les tabous sur le sujet, Cette démarche pédagogique qui consiste à former toute l'entreprise permet sa compréhension, son acceptation et le meilleur déroulement possible.

Nos patients experts



(2) Période pédagogique

Après la formation de toutes les personnes de l'entreprise, s'ensuit une période dite "pédagogique" de 6 mois. Durant cette période, deux tests collectifs sont réalisés (à des dates annoncées à l'avance aux salariés) et pour lesquels aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée en cas de dépistage positif.

(3) Réalisation des tests salivaires et tests alcool

Tests Inopinés Collectifs (TIC)

Réalisés à une fréquence semestrielle par la personne encadrante de l'équipe/du service (manager, directeur...), de manière collective et sans être annoncés à l'avance. Afin de préserver le secret professionnel, la dignité et l'intimité, les résultats des tests sont restitués de manière individuelle, à huis clos.

Test sur une Alerte Concrète (TAC)

Lorsque sont observés un ou plusieurs faits concrets pouvant laisser à penser qu'il y a une consommation à risques chez un ou plusieurs salariés de l'entreprise. Le test est réalisé de manière individuelle avec chaque personne concernée.

Les tests :

- Valeurs de détection basées sur celles du Journal Officiel
- Non-intrusifs (chaque collaborateur place les capteurs sur la langue qui doit être tirée)
- Simples et logiques (apparition du marquage lorsqu'une substance est dépistée au-dessus du seuil de détection)

(4) Accompagnement après les tests

- Doublement du test, afin de s'assurer que le premier n'est pas un faux positif
- Décharge à signer par un(e) proche qui récupère le/la salarié(e) sur le lieu de travail
- Service **Visio-Acc** : service de prise en charge individuelle des personnes testées positives et permettant un suivi jusqu'à 10 séances avec la personne concernée
- Reprise du travail : consultation préalable de la Médecine du Travail.

Outils de la démarche

- Outils de suivi et d'accompagnement des personnes testées positives
- **La ligne OSSCAR** : ligne téléphonique destinée aux personnes de l'entreprise en cas de besoins liés aux consommations à risques



certifié par :



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



N° SIRET 503330870 00034

Code APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 9383 04178 83
auprès du préfet de région P.A.C.A

6 lotissement le Bousquet chemin Les Lones 83570 Montfort sur Argens
Tél.0 781 300 275 - Mail. contact@paratconseils.com